
Secrétariat à la condition féminine

**Rapport
annuel
2000-2001**

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Secrétariat à la condition féminine

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19543-8
ISSN 1206-0771

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat à la condition féminine pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2001.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre d'État à la Famille et à l'Enfance,
ministre responsable de la Condition féminine et
ministre responsable des Aînés,

LINDA GOUPIL

Québec, octobre 2001

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance,
ministre responsable de la Condition féminine et
ministre responsable des Aînés
1122, chemin Saint-Louis, 3^e étage
Sillery (Québec) G1S 4Z5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Secrétariat à la condition féminine pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2001.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre associée par intérim,

MICHÈLE LABERGE

Québec, octobre 2001

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Mission | 9 |
| Ressources humaines et financières | 10 |
| Structure organisationnelle | 11 |
| Programme Condition féminine | 12 |
| Réalisations en 2000-2001 | 12 |
| • Analyse, recherche et coordination gouvernementale | 12 |
| • Activités externes | 15 |
| • Communications | 17 |
| • Protection des renseignements personnels | 17 |
| Annexe | |
| Programme À <i>égalité pour décider</i> Liste des organismes dont les projets ont été subventionnés | 19 |

MISSION

La ministre responsable de la Condition féminine

C'est en 1979 qu'est nommée la première ministre d'État à la Condition féminine et que le Secrétariat à la condition féminine est mis sur pied. Le Secrétariat est alors rattaché au ministère du Conseil exécutif. En avril 1995, le Secrétariat est détaché de ce ministère pour relever directement de la ministre de la Sécurité du revenu et par la suite de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité qui sont successivement désignées ministres responsables de la Condition féminine. En décembre 1998, ce mandat est transmis à la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec puis, en mars 2001, à la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance. De plus, le gouvernement crée à ce moment le poste de secrétaire d'État à la Condition féminine.

Tous les ministères et les organismes du gouvernement du Québec partagent la responsabilité d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est la ministre responsable de la Condition féminine qui, au nom du gouvernement et assistée de la secrétaire d'État à la Condition féminine, assure la cohérence des orientations et la coordination des interventions en cette matière. Elle veille également à ce que les lois, les règlements, les politiques et les programmes proposés par ses collègues prennent en compte les réalités, les aspirations et les intérêts différents des femmes et des hommes du Québec et tendent à favoriser l'égalité entre eux. Tant à l'étranger que sur la scène intergouvernementale canadienne, elle représente le gouvernement en ces matières.

Les orientations générales du gouvernement en matière de condition féminine sont définies dans *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* (1993-2003) qui encadre l'action des ministères et organismes, elle-même consignée dans des programmes d'action triennaux.

Le Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine fournit à la ministre responsable de la Condition féminine l'expertise professionnelle ainsi que le soutien administratif et technique nécessaires à la réalisation de son mandat. Le Secrétariat produit des analyses et soumet des recommandations ou des propositions à la ministre sur des questions qui ont une incidence sur les conditions de vie des femmes. Ses activités portent

sur des sujets aussi variés que la santé, le travail, le milieu de vie, la sécurité économique, l'intégration sociale, l'éducation, la violence, le partage du pouvoir, la régionalisation et les droits des femmes.

Le travail de coordination du Secrétariat consiste essentiellement à veiller à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale et des engagements du Québec sur la scène internationale en ce qui a trait à l'établissement et au maintien de conditions de vie égalitaires pour les femmes. Il s'effectue principalement de concert avec les réseaux central et régional des responsables de la condition féminine dans les ministères et les organismes de même que par la participation à différents groupes de travail interministériels.

Le réseau central

Le Secrétariat à la condition féminine soutient et coordonne un réseau de responsables du dossier de la condition féminine dans plus de trente ministères et organismes du gouvernement du Québec. Ces personnes, désignées par les autorités de leur ministère ou organisme, assurent la liaison entre leur organisation et le Secrétariat. L'essentiel de leur travail consiste à faire en sorte que leur organisation intègre la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses activités, ses programmes et ses services. Elles conseillent les autorités en ce qui concerne les conditions de vie des femmes et s'assurent de la réalisation des engagements inscrits par leur ministère ou organisme au Programme d'action en matière de condition féminine.

Certains ministères ont en outre mis sur pied un réseau interne de responsables de la condition féminine dans leurs bureaux régionaux. D'autres ont une unité administrative entièrement dédiée à la condition féminine.

Le réseau régional

En vertu d'une entente de collaboration que le Secrétariat à la condition féminine a conclue en 1997 avec le Secrétariat au développement des régions, maintenant ministère des Régions, et le ministère de la Métropole, maintenant ministère des Affaires municipales et de la Métropole, un réseau régional de responsables du dossier de la condition féminine est constitué.

Ces responsables ont le mandat de coordonner et d'harmoniser les interventions du gouvernement en région afin que les femmes soient représentées d'une façon équitable dans les instances locales et régionales d'une part, et que leurs intérêts et leurs réalités soient pris en compte par ces instances d'autre part.

Les responsables régionaux font partie d'un réseau soutenu et coordonné conjointement par le Secrétariat à la condition féminine et le ministère des Régions.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

La structure organisationnelle du Secrétariat est formée de trois unités administratives : la Direction générale qui comprend l'analyse, la recherche et la coordination gouvernementale, l'Administration et les Communications. Le 31 mars 2001, le Secrétariat compte 24 postes permanents.

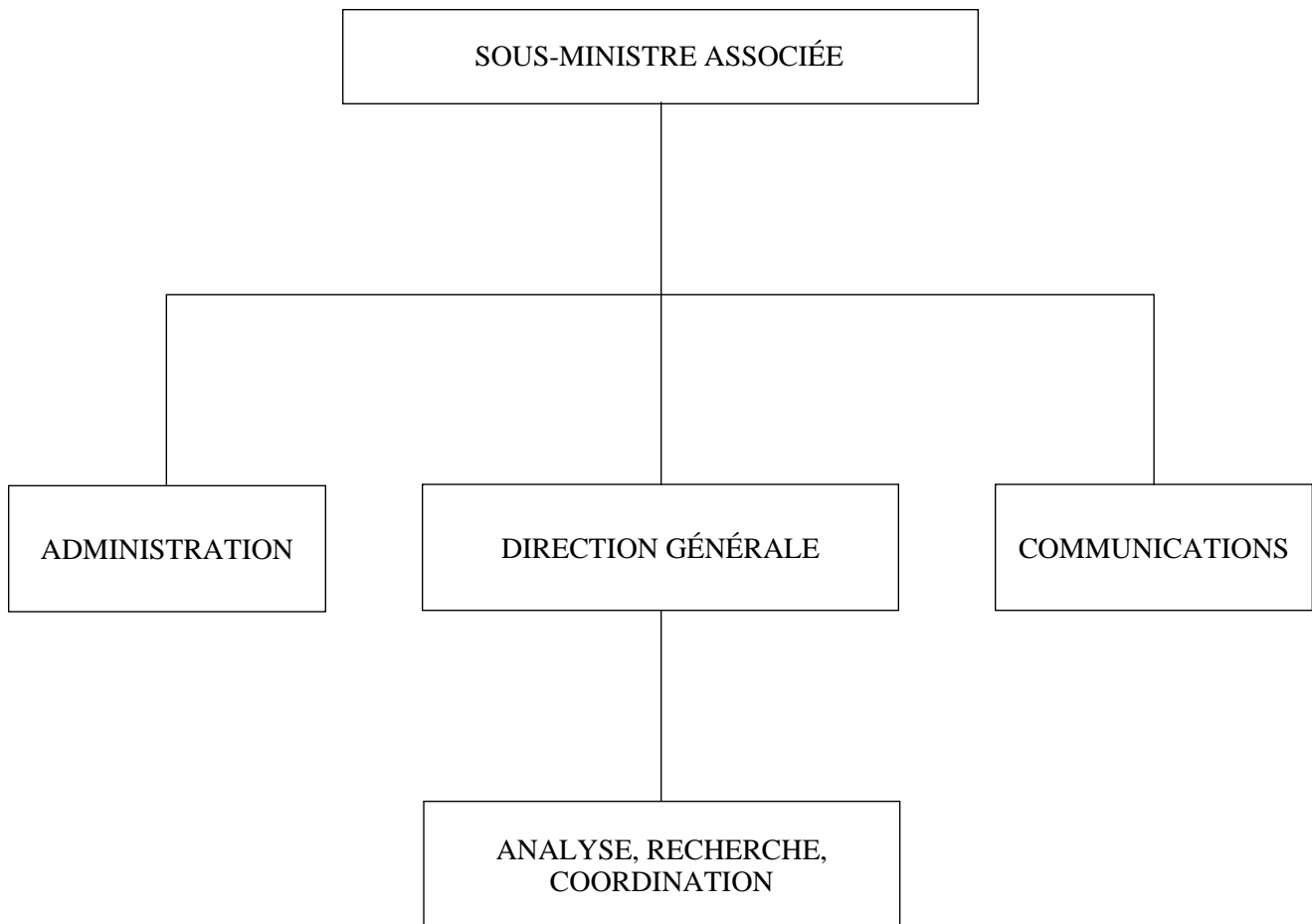
| Unités | Hors-cadre | Cadre | Personnel professionnel | Personnel technique, de bureau et assimilé | Total |
|--------------------|------------|----------|-------------------------|--|-----------|
| Direction | 1 | | | 1 | 2 |
| Administration | | 1 | | 3 | 4 |
| Communications | | | 1 | | 1 |
| Direction générale | | 1 | 14 | 2 | 17 |
| TOTAL | 1 | 2 | 15 | 6 | 24 |

Le budget du Secrétariat à la condition féminine s'établit à 2 886 900 \$ en 2000-2001.

Ventilation des crédits

| SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES | |
|--|---------------------|
| Rémunération | 1 416 600 \$ |
| Fonctionnement | 430 300\$ |
| Capital | — |
| Transfert | 1 040 000 \$ |
| TOTAL : | 2 886 900 \$ |

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE
SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE**



PROGRAMME CONDITION FÉMININE

Le Secrétariat relève du Programme 5, Condition féminine, du portefeuille Famille, Enfance et Condition féminine. Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière de condition féminine. Le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine contribuent tous deux à l'exécution de ce programme.

RÉALISATIONS EN 2000-2001

Analyse, recherche et coordination gouvernementale

Les objectifs poursuivis par le Secrétariat découlent de la *Politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* (1993-2003) et notamment de la cinquième orientation ajoutée à la Politique en mai 1997 visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions*. Ces lignes directrices trouvent leur application pratique dans le *Programme d'action 2000-2003*, adopté par le gouvernement en août 2000, *L'égalité pour toutes les Québécoises*, troisième et dernière étape de mise en oeuvre de la Politique. Le Programme d'action comporte deux grands types d'actions structurantes : les projets mobilisateurs et les actions sectorielles. Trente et un ministères et organismes y sont associés.

Objectif 1 : S'assurer, en partenariat avec les ministères et organismes, et particulièrement avec les organismes centraux du gouvernement, de la mise en application du Programme d'action 2000-2003 *L'égalité pour toutes les Québécoises*

À partir de l'ensemble de l'information transmise par plus de 30 ministères et organismes gouvernementaux partenaires dans la réalisation du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, le Secrétariat a produit un *Rapport synthèse* faisant état de la mise en oeuvre du programme. Ce rapport rend compte des travaux majeurs exécutés et des résultats les plus significatifs obtenus entre le printemps 1997 et le printemps 2000. La revue ainsi effectuée par chacun des partenaires a servi d'amorce à la production de 58 nouvelles propositions sectorielles devant concourir à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes du Québec. Avec la poursuite des trois projets mobilisateurs engagés dans la période précédente et l'ajout d'un nouveau projet interministériel concernant l'entrepreneuriat féminin, le tout constitue

le *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*, rendu public en août 2000 et largement diffusé dans toutes les régions du Québec. Il s'agit là de la troisième et dernière phase de mise en oeuvre de la politique gouvernementale en vigueur en matière de condition féminine.

Les projets mobilisateurs sont des interventions concertées qui réclament la participation de plusieurs ministères ou organismes et qui portent sur des enjeux de première importance pour les femmes. Pour la première fois, un projet visant à soutenir l'entrepreneuriat féminin a été inscrit dans le Programme d'action. Ce projet traduit également la volonté du gouvernement d'accorder une attention particulière au développement local et régional. Par ailleurs, les trois autres projets mobilisateurs amorcés en 1997 se poursuivent : l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes ainsi que le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique. Tous ces projets mobilisateurs sont conçus pour créer des conditions de vie et de travail plus égalitaires pour les jeunes filles et les femmes.

Cinquante-huit actions sectorielles forment la deuxième partie du Programme d'action. La moitié d'entre elles sont réalisées en coopération avec les régions. Ces actions portent sur neuf thèmes : l'emploi et la conciliation travail et famille, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, le partage du pouvoir, l'éducation et la formation, la santé et le bien-être, la lutte contre la violence, les relations internationales, la reconnaissance et le respect des droits, et enfin le développement local et régional.

Le Secrétariat est également responsable de la coordination de la réponse gouvernementale aux revendications québécoises de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000*. Il a secondé la ministre et le gouvernement lors des échanges avec les porte-parole de la Marche. Il a également coordonné l'analyse des demandes et les réponses produites par les différents ministères touchés. Ainsi, en octobre 2000, le gouvernement a annoncé une série de mesures destinées à lutter contre la violence faite aux femmes, contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale. Ces mesures additionnelles s'ajoutent aux engagements déjà inscrits dans le *Programme d'action 2000-2003* et le suivi de leur réalisation sera intégré au rapport synthèse prévu à mi-parcours du Programme d'action.

Objectif 2 : S'assurer de la mise en oeuvre de la cinquième orientation de la Politique gouvernementale en matière de condition féminine visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions*

Cette orientation a mis en lumière deux enjeux importants au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes en lien avec le développement des régions, soit :

- la représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales
- et la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces instances.

Le réseau régional des responsables du dossier de la condition féminine du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'est réuni à quelques reprises au cours de l'année afin d'échanger information et expertise. Le Secrétariat à la condition féminine a collaboré à la rédaction d'un guide à l'intention des centres locaux de développement (CLD). De plus, le Secrétariat et le ministère des Régions ont revu l'entente de collaboration en vigueur depuis 1997 afin de mettre en œuvre la cinquième orientation visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions*.

Les bureaux régionaux du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ont sensibilisé leurs partenaires aux objectifs de la cinquième orientation; ils ont participé aux instances de concertation régionale en condition féminine et soutenu activement les projets et les initiatives régionales en la matière. Des interventions ont été réalisées afin d'assurer une représentation équitable des femmes lors de la création des centres locaux de développement. Au 15 mars 2001, les femmes représentaient 26,9 % des membres votants des conseils d'administration des CLD, et 25,9 % des membres votants des conseils d'administration des conseils régionaux de développement (CRD).

Entré en vigueur en avril 1999, le programme de soutien financier *À égalité pour décider* administré par le Secrétariat à la condition féminine a connu, pour sa deuxième année, un vif succès. Ainsi, 78 projets ont été soumis totalisant une demande d'aide financière de 2 653 658 \$. De ce nombre, 48 projets ont été retenus et se partagent la somme de 1 000 000 \$. La troisième tranche du Programme a été annoncée en février 2001.

Dans le but de favoriser les échanges en vue d'une plus grande présence des femmes dans les postes de responsabilité locaux et régionaux, le Secrétariat a préparé la tenue d'un colloque intitulé *À égalité pour décider, de la suite dans les idées...* pour avril 2001. Près de 200 personnes représentant principalement les organismes à but non lucratif bénéficiaires du Programme ainsi que les partenaires gouvernementaux sont attendues.

Objectif 3 : S'assurer que les lois, les politiques et les programmes relevant des ministères et des organismes gouvernementaux tiennent compte, lorsqu'il y a lieu, des droits des femmes, de leurs réalités, de leurs besoins et de leurs intérêts différents afin d'accroître l'efficacité des pratiques gouvernementales, leur évaluation et leur suivi au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans une perspective d'assainissement des finances publiques et d'optimisation des ressources disponibles, le gouvernement du Québec a entrepris au cours des dernières années des réformes substantielles dans plusieurs domaines d'intervention, notamment dans le système sociosanitaire, le système d'éducation, la sécurité du revenu, la fiscalité, les services à la famille et à la petite enfance. Parallèlement, il a mis sur pied de vastes chantiers pour stimuler la création d'emplois et il a adopté une politique de soutien au développement local et régional.

Si nécessaires soient-ils, ces bouleversements dans l'administration des affaires de l'État sont susceptibles de modifier la répartition des ressources et l'accessibilité aux services et de provoquer des effets secondaires imprévus.

Dans ce contexte, le Secrétariat doit être particulièrement vigilant pour que ces réformes n'aient pas d'effets préjudiciables sur les mesures adoptées jusqu'à maintenant pour corriger la disparité des conditions socio-économiques des femmes et des hommes, notamment les mesures énoncées au *Programme d'action 2000-2003 L'égalité pour toutes les Québécoises* auquel le gouvernement a accordé son aval. De même, il doit souligner les entraves que peuvent comporter ces réformes par rapport aux progrès déjà réalisés en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et proposer, le cas échéant, des adaptations ou des solutions qui permettent de sauvegarder les acquis, voire même de les consolider sans dépenses additionnelles.

Par ses interventions, qu'il s'agisse de production d'analyses, de propositions, de recommandations, de formulation d'avis, de participation à des groupes de travail interministériels, le Secrétariat a contribué à ce que plusieurs mesures gouvernementales tiennent compte davantage des différences qui caractérisent les conditions de vie et de travail des femmes par rapport à celles des hommes. Il s'est notamment penché sur les sujets suivants :

- la reconnaissance et le soutien de l'action communautaire autonome;
- les personnes âgées;
- la politique jeunesse;

- les ententes cadres de développement économique de quelques régions;
- la ruralité;
- le logement social;
- la politique scientifique;
- la société du savoir;
- la mondialisation;
- le bénévolat;
- le vieillissement de la population;
- la lutte contre la pauvreté;
- l'assurance automobile;
- l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue;
- l'aide juridique;
- la citoyenneté et l'intégration des immigrants;
- la violence conjugale;
- les agressions sexuelles;
- le harcèlement psychologique au travail;
- les pensions alimentaires;
- l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;
- la réforme du *Code du travail*;
- le français sur Internet;
- la commémoration des femmes dans les lieux publics.

Le Secrétariat a en outre contribué à l'examen des revendications québécoises de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* et assuré la coordination de même que le suivi de la réponse gouvernementale.

Objectif 4 : Susciter et soutenir toute action des ministères et des organismes visant à favoriser, dans leur domaine de responsabilités, l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour cet aspect de sa mission, le Secrétariat a partagé son expertise en siégeant au conseil d'administration du Conseil des aînés et en participant aux travaux des comités suivants :

- le Comité interministériel sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales;
- le Comité interministériel sur la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes;
- le Comité interministériel sur le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique;

- le Comité interministériel sur l'entrepreneuriat féminin;
- le Comité interministériel sur la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté;
- le Chantier sur les familles dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté;
- le Comité interministériel de suivi du Plan d'action jeunesse 1998-2001;
- le Réseau gouvernemental des répondants et répondantes en matière de politique familiale;
- le Comité interministériel sur le Plan d'action 2001-2004 sur la prise en compte des personnes âgées;
- le Comité de lutte contre les abus envers les aînés;
- le Comité de travail interministériel sur le projet de politique en matière d'action communautaire;
- le Comité interministériel sur les changements démographiques et le vieillissement ;
- le Comité de suivi de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* et le sous-comité d'évaluation de la Loi;
- le Comité sur les services d'intégration à l'emploi pour les femmes;
- le Sous-comité sur le travail autonome créé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité;
- le Partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*;
- le Comité interministériel sur le développement durable;
- le Comité interministériel sur le bilan du développement social;
- le Comité interministériel sur la mondialisation;
- le Comité interministériel sur la société du savoir;
- le Comité d'orientation du projet de formation sur l'amélioration de la sécurité et de la prévention du crime;
- le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle;
- le Groupe de travail interministériel chargé de l'évaluation de la politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- le Comité interministériel sur le harcèlement psychologique au travail;
- le Comité interministériel sur l'extension des programmes d'accès à l'égalité à l'ensemble des organismes publics;
- le Comité tripartite Femmes et justice;

- le Comité conseil de la politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- le Comité conseil et opérationnel de la campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes – phase 3;
- le Comité de travail sur la problématique des victimes de violence conjugale liées par bail résidentiel;
- le Groupe de travail sur les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle;
- le Groupe de travail sur la protection des renseignements personnels;
- le Comité interministériel concernant la préparation de la participation du gouvernement du Québec à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée à l'examen du Programme de la conférence internationale sur les établissements humains et à la Déclaration d'Istanbul (Istanbul + 5);
- le Groupe des responsables de la planification stratégique;
- le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques;
- l'action concertée de recherche (FCAR) concernant la famille;
- l'action concertée de recherche (FCAR) concernant le vieillissement de la population.

Activités externes

Objectif 5 : Promouvoir sur le plan international le savoir-faire du Québec, ses réalisations et ses actions novatrices au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes

Il importe que les gouvernements les plus progressistes quant au respect des droits humains fondamentaux et à la lutte contre toutes les formes de discrimination fassent valoir sur le plan international leur action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes pour faire échec aux courants contraires à ces valeurs d'égalité et de justice sociale qui ont cours dans certaines sociétés.

Cette action en faveur d'un progrès humain authentique et durable est un gage de santé démocratique qui attire le respect et la confiance des autres sociétés qui s'y investissent déjà et soutient les efforts de celles qui cherchent à s'y engager.

Que ce soit sur la scène intergouvernementale canadienne ou sur la scène internationale, le Québec est de plus en plus présent aux différents événements orientés vers la reconnaissance et le respect des droits des femmes.

Le Secrétariat accueille des délégations étrangères et participe à des activités internationales. Signalements en 2000-2001 :

- l'organisation et la coordination de la participation de la ministre responsable de la Condition féminine et d'une délégation québécoise à la Session extraordinaire des Nations unies consacrée à la Conférence de Beijing + 5 *Les femmes de l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix* (New York, du 5 au 9 juin 2000);
- dans le cadre du suivi du Programme de coopération tuniso-québécois dans le domaine des droits et des conditions de vie des femmes 1998-2002, la participation à la deuxième rencontre du Comité technique (Tunis, Tunisie, du 12 au 16 février 2001).

Objectif 6 : Assurer la préparation et le suivi des rencontres fédérales, provinciales et territoriales des ministres et des hauts fonctionnaires responsables de la Condition féminine

La 19^e Conférence annuelle fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la Condition féminine s'est tenue à Richmond en Colombie-Britannique, les 13, 14 et 15 septembre 2000.

Au cours de cette réunion, les ministres ont abordé plusieurs sujets pour lesquels demeurent des obstacles à la pleine égalité sociale et économique des femmes et des hommes. En ce qui a trait aux questions économiques, les ministres ont traité notamment des changements survenus sur le marché du travail, de la libéralisation des échanges, de la croissance du secteur des services, du vieillissement de la population et des nouvelles configurations familiales. À la lumière de cette discussion, les ministres ont choisi d'orienter leurs efforts sur quatre grandes priorités :

- les enjeux de la participation des femmes dans les secteurs non traditionnels du marché du travail, y compris ceux de l'économie du savoir;
- l'étude du système fiscal dans la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- l'examen de l'accès des femmes aux mesures du programme actuel de l'assurance-emploi;
- l'exploration des possibilités pour l'accès des travailleuses à temps partiel, des travailleuses autonomes et des travailleuses contractuelles aux prestations de maternité et autres prestations connexes.

Outre les questions économiques, les ministres ont discuté des enjeux portant sur la violence faite aux femmes, sur la santé et sur le travail rémunéré et non rémunéré en lien avec le système fiscal et les régimes de pensions.

De façon à apporter le soutien et l'expertise nécessaires à la ministre responsable de la Condition féminine dans le cadre du Forum fédéral, provincial et territorial, le Secrétariat à la condition féminine a participé aux quatre rencontres des hauts fonctionnaires et des groupes de travail en 2000-2001. Ces rencontres ont eu lieu les 6 et 7 avril 2000 à Ottawa, les 19 et 20 juin 2000 à Ottawa, le 15 septembre 2000 à Richmond en Colombie-Britannique et les 25 et 26 janvier 2001 à Ottawa. Le Secrétariat participe aux groupes de travail suivants :

- le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la violence faite aux femmes;
- le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'autonomie et la sécurité économiques des femmes.

Objectif 7 : Poursuivre la mise en oeuvre de mécanismes d'échange et de concertation avec les partenaires qui travaillent à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et particulièrement avec les groupes associés au mouvement des femmes

Les pressions exercées par le mouvement des femmes ont favorisé l'adoption de nombreuses mesures gouvernementales contribuant à réduire les disparités entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes. L'égalité de fait apparaît cependant comme un projet de société permanent. Des résistances profondes à la reconnaissance de ce droit sont encore inscrites tant dans les systèmes que dans les mentalités. Les progrès en cette matière dépendent largement des hommes et des femmes en position de pouvoir, surtout aux plus hauts échelons de l'État, de leur sensibilité à ces questions de droit, de leur détermination commune, de leurs efforts conjugués pour prendre action et faire évoluer la situation vers le respect constant du principe d'égalité.

Par principe d'égalité, nous entendons égalité des droits humains que sont les droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, égalité des obligations des femmes et des hommes, égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie. Le mandat d'assurer le respect de ce droit n'appartient pas davantage aux femmes qu'aux hommes et aucun progrès durable n'est possible sans que les uns et les autres ne s'engagent dans cette voie de l'égalité.

Il importe de rappeler qu'à la lumière des enseignements de la *Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes* concernant l'importance de tenir compte des expériences et des compétences des organisations non gouvernementales et qu'à la

suite des consultations sur le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* qui ont permis à plus de deux cents personnes de divers milieux (communautaire, universitaire, privé) de partager leur expertise, le Secrétariat a poursuivi son travail en étroite collaboration avec plusieurs groupes et organisations et a participé à des activités qu'ils ont organisées. Parmi eux notamment, les partenaires suivants :

- l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS);
- la Fédération des femmes du Québec;
- Relais-Femmes et le Comité québécois de suivi de Beijing;
- le Réseau mondial des groupes de femmes autonomes ayant le français comme outil de travail;
- l'Organisation de la marche mondiale des femmes de l'an 2000;
- la Maison Parent-Roback;
- le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe de l'Université Laval;
- le Réseau des femmes d'affaires du Québec;
- le Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat au féminin (FIEF);
- le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF);
- la Fédération des agricultrices du Québec;
- la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes;
- Vidéo-Femmes;
- la Fédération des Unions de famille;
- le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec;
- le Réseau québécois d'action sur la santé des femmes;
- le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale;
- Carrefour Tiers-Monde;
- le comité Femmes et développement de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI);
- le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF);
- la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec;
- le Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel;

- l'Association des femmes autochtones;
- l'Association des ressources intervenant auprès des hommes violents;
- l'Institut Philippe-Pinel;
- L'R des centres de femmes du Québec;
- la Maison Flora-Tristan;
- le Développement québécois de la sécurité des femmes;
- le Centre de création et d'expansion d'entreprise (CCEE) du Collège de Limoilou;
- le Réseau d'échanges stratégiques en matière d'équité en emploi;
- le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

Communications

Les activités de communication du Secrétariat à la condition féminine ont eu principalement pour but de seconder la ministre responsable de la Condition féminine dans le cadre de ses fonctions de coordination en matière de condition féminine au gouvernement du Québec.

Avec constance, le Secrétariat à la condition féminine a assuré à la ministre le soutien nécessaire à la planification et à l'élaboration de diverses activités de communication. Il a participé à l'organisation de conférences de presse et de rencontres avec les représentantes des groupes de femmes, à la rédaction d'un bon nombre de communiqués de presse, d'allocutions, de motions, de messages et d'autres documents portant sur les conditions de vie des femmes et sur la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plusieurs demandes de renseignements sur la condition féminine au Québec, qui proviennent des milieux universitaires, des groupes de femmes, des différents organismes publics et aussi du grand public, ont été traitées avec diligence, tout comme celles provenant des médias.

Des relations de presse ont par ailleurs été établies par le Secrétariat, par exemple dans le but d'informer la population des réalisations gouvernementales en matière de condition féminine, de souligner un événement marquant, de rendre hommage à des personnalités publiques ou encore de communiquer la position de la ministre par rapport à un dossier particulier.

La diffusion du *Programme d'action 2000-2003 L'égalité pour toutes les Québécoises* ainsi que la production du bilan quinquennal du gouvernement sur la progression de l'égalité entre les femmes et les

hommes, produit dans le cadre de *Beijing + 5*, ont été sans contredit les principales activités de communication.

Le 24 août 2000, la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine a présenté à la presse et à ses partenaires gouvernementaux le *Programme d'action 2000-2003 L'égalité pour toutes les Québécoises*. Ce document était accompagné d'un rapport synthèse concernant les réalisations gouvernementales de la période précédente (1997-2000).

Quant à la production du bilan quinquennal du gouvernement sur la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes, traduit en espagnol et en anglais, il a été principalement conçu pour les représentantes et les représentants des 180 pays participant à la deuxième Conférence sur les femmes au siège des Nations unies à New York en juin 2000.

Au cours de ce même mois, le Secrétariat a également rendu public le financement, par le programme *À égalité pour décider*, de quarante-huit projets provenant des différentes régions du Québec. Ce programme vise à augmenter le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales soit, par exemple, les conseils régionaux de développement, les centres locaux de développement et les municipalités. D'une durée de cinq ans, *À égalité pour décider* est doté d'un budget annuel de 1 000 000 \$. Au total, 78 projets ont été reçus. De ce nombre, 48 projets locaux et régionaux se sont partagé cette somme.

À la demande du Conseil exécutif, le Secrétariat a aussi contribué à la réalisation d'un cahier spécial sur la progression de l'égalité des femmes et des hommes au cours des cinq dernières années qui a été inséré dans plusieurs quotidiens du Québec à l'occasion de la *Journée internationale des femmes*, le 8 mars 2001. Le Secrétariat a en outre produit différents documents pour soutenir la ministre dans le cadre de diverses activités élaborées pour souligner cette journée.

La bourse Irma-LeVasseur, du nom de la première femme médecin spécialiste, créée par la ministre responsable de la Condition féminine, a été remise à madame Caroline Briand de Chicoutimi pour son projet *Origami moléculaire*. Cette bourse est attribuée chaque année à une élève du 4^e secondaire ou plus. Elle vise à encourager et à inciter les jeunes filles à étudier en science et technologie pour ensuite faire carrière dans ce domaine prometteur.

Protection des renseignements personnels

Le Secrétariat à la condition féminine a désigné une personne responsable de la protection des renseignements personnels au sein de son équipe. Cette

personne est membre du *Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels*, coordonné par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, et participe régulièrement aux réunions. Au cours de l'année 2000-2001, la mise en place d'un système informatisé de gestion documentaire a été l'occasion de vérifier la conformité des pratiques administratives internes en matière de protection des renseignements personnels.

ANNEXE

PROGRAMME À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER LISTE DES ORGANISMES DONT LES PROJETS ONT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS 2000-2001

| RÉGION | NOM DE L'ORGANISME | MONTANT OCTROYÉ |
|------------------------------|---|-------------------|
| 01 – Bas-Saint-Laurent | Centre de femmes de la Vallée de la Matapédia inc. | 20 000 \$ |
| | Centre de femmes du Ô Pays | 20 000 \$ |
| | Le Centre de femmes Témiscouata | 20 000 \$ |
| | Centre-femmes Catherine-Leblond | 20 000 \$ |
| | Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent | 30 000 \$ |
| | TOTAL : | 110 000 \$ |
| 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean | Centre de femmes La Source inc. | 20 000 \$ |
| | Femmes et développement régional-02. | 25 000 \$ |
| | Syndicat des agricultrices du Saguenay–Lac-Saint-Jean | 5 000 \$ |
| | TOTAL : | 50 000 \$ |
| 03 – Québec | Association YWCA de Québec | 15 000 \$ |
| | Centre des femmes de Charlevoix | 20 000 \$ |
| | Groupe femmes, politique et démocratie, région de Québec | 20 000 \$ |
| | Partenaires entr'elles – Québec | 10 000 \$ |
| | Regroupement des groupes de femmes de la région 03 | 30 000 \$ |
| | TOTAL : | 95 000 \$ |
| 04 – Mauricie | Femmes de Mékinac | 20 000 \$ |
| | Table de concertation des femmes de la Mauricie | 30 000 \$ |
| | TOTAL : | 50 000 \$ |
| 05 – Estrie | Fédération des communautés culturelles de l'Estrie | 20 000 \$ |
| | Femmes et politique municipale de l'Estrie | 25 000 \$ |
| | Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale | 30 000 \$ |
| | TOTAL : | 75 000 \$ |
| 06 – Montréal | Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales (CHAIS) | 20 000 \$ |
| | Chambre de commerce du Montréal métropolitain | 15 000 \$ |
| | | 20 000 \$ |
| | Collectif des femmes immigrantes | 25 000 \$ |
| | Conseil régional de développement de l'Île de Montréal | 30 000 \$ |
| | L'Hirondelle | 20 000 \$ |
| | Info-Femmes inc. | 15 000 \$ |
| | La Marie Debout | 15 000 \$ |
| | TOTAL : | 160 000 \$ |
| 07 – Outaouais | Conseil régional de développement de l'Outaouais | 30 000 \$ |
| | TOTAL : | 30 000 \$ |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue | Comité de condition féminine du Témiscamingue | 20 000 \$ |
| | Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue | 30 000 \$ |
| | TOTAL : | 50 000 \$ |

| RÉGION | NOM DE L'ORGANISME | MONTANT OCTROYÉ |
|--|---|------------------|
| 09 – Côte-Nord | L'Alliance des femmes de Sacré-Coeur | 4 000 \$ |
| | Centre de femmes l'Étincelle | 20 000 \$ |
| | Club politique féminin Côte-Nord | 25 000 \$ |
| | Regroupement des femmes de la Côte-Nord | 30 000 \$ |
| TOTAL : | | 79 000 \$ |
| 11 – Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine | Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie-Les Îles | 30 000 \$ |
| | TOTAL : | |
| 12 – Chaudière-Appalaches | Centre-Femmes de Beauce inc. | 12 000 \$ |
| | Centre-femmes de Lotbinière | 15 000 \$ |
| | Centre-femmes La Jardilec inc. | 12 000 \$ |
| | Comité femmes de Bellechasse | 6 000 \$ |
| | Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches | 20 000 \$ |
| TOTAL : | | 65 000 \$ |
| 14 – Lanaudière | Centre de femmes Montcalm | 6 000 \$ |
| | Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière | 30 000 \$ |
| TOTAL : | | 36 000 \$ |
| 15 – Laurentides | Centre de femmes de Saint-Eustache | 30 000 \$ |
| | Réseau des femmes des Laurentides | 30 000 \$ |
| TOTAL : | | 60 000 \$ |
| 16 – Montérégie | Conseil économique du Haut-Richelieu | 20 000 \$ |
| | Syndicat des agricultrices de Val-Jean | 5 000 \$ |
| | Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie | 35 000 \$ |
| TOTAL : | | 60 000 \$ |
| 17 – Centre-du-Québec | Maison des femmes de Drummondville | 20 000 \$ |
| | Table de concertation du mouvement des femmes – Centre-du-Québec | 30 000 \$ |
| TOTAL : | | 50 000 \$ |

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en novembre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville